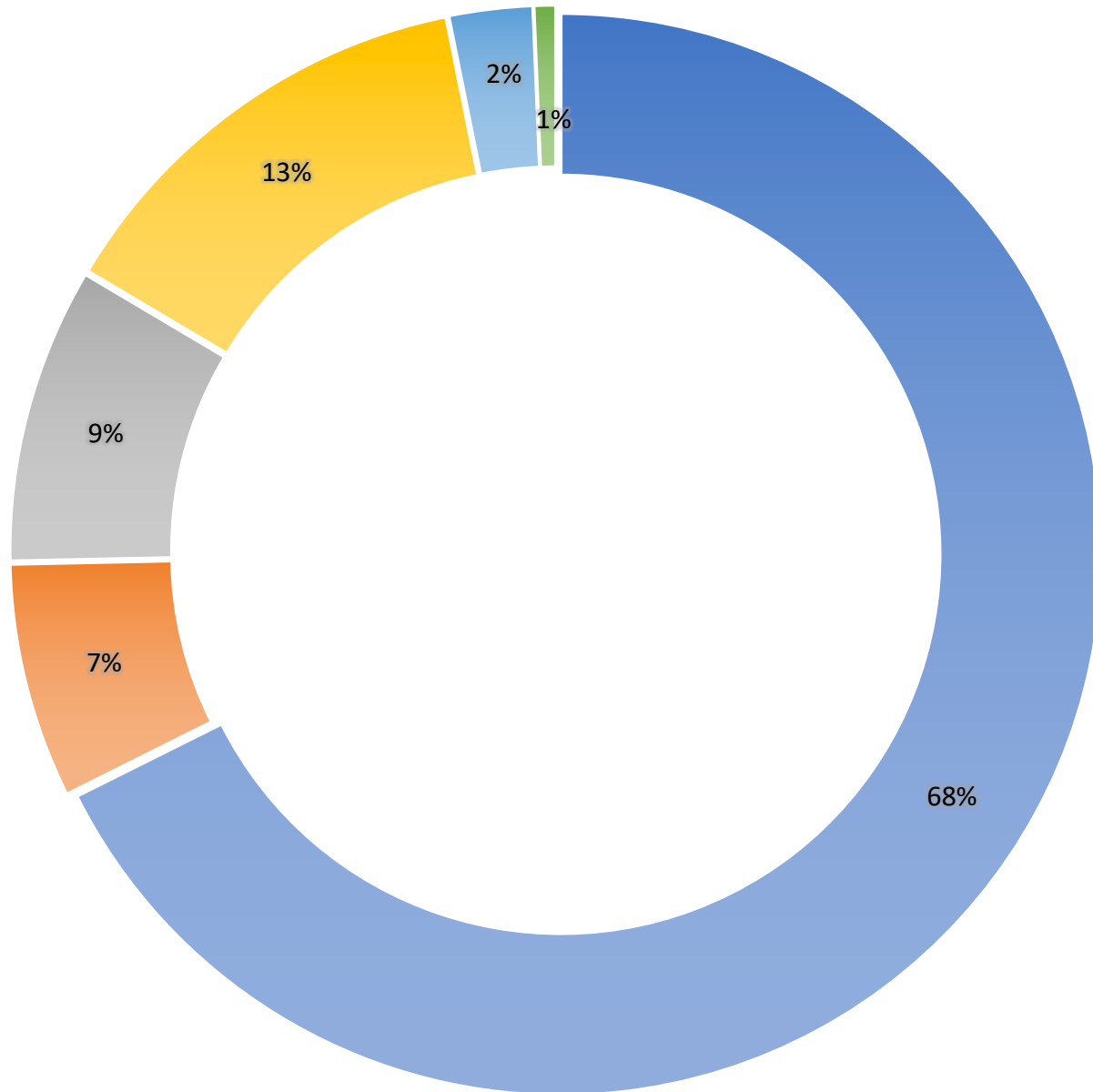


Le 7 avril dernier, la municipalité a adopté son budget 2021 en séance du Conseil Municipal. Comme chaque année, le budget regroupe la section de fonctionnement et la section d'investissement.

### ● **Section de fonctionnement**

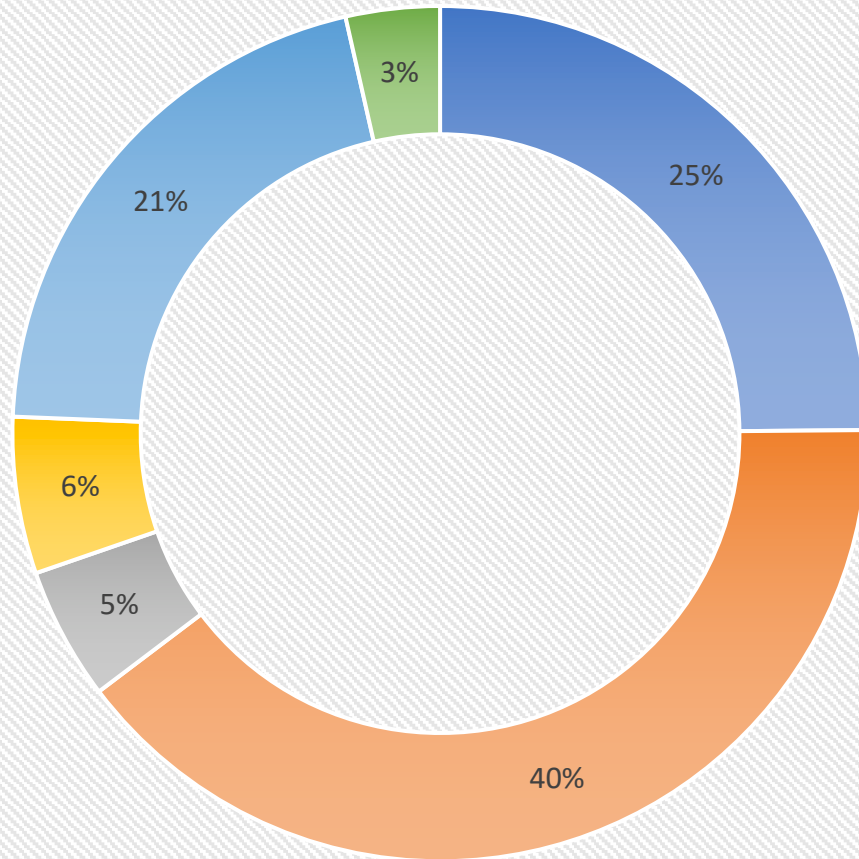
La section de fonctionnement permet d'assurer le quotidien et retrace l'ensemble des recettes et des dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Il s'agit alors de toutes les dépenses liées aux charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, les intérêts de la dette, etc. En recette, la collectivité perçoit les prestations des services fournis à la population, les dotations de l'État, les impôts et taxes, et éventuellement, des participations d'autres partenaires publics.

Pour 2021, les recettes et les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3 841 570,37 euros comprenant une partie du résultat cumulé de 2020 pour 649 960,45 euros.



- Impots et taxes
- Recettes des services (cantine, crèche)
- Recettes exceptionnelles (ventes biens communaux)
- Dotations et participations
- Autres recettes de gestion courante (baux communaux)
- Autres recettes (remboursement indemnités journalières)

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



- Charges à caractère général (fluides, achats matériels, petits travaux)
- Dépenses de personnel
- Fonds de péréquation
- Intérêts des emprunts
- Autres dépenses de gestion courante (formations, subventions associations)
- Dépenses imprévues

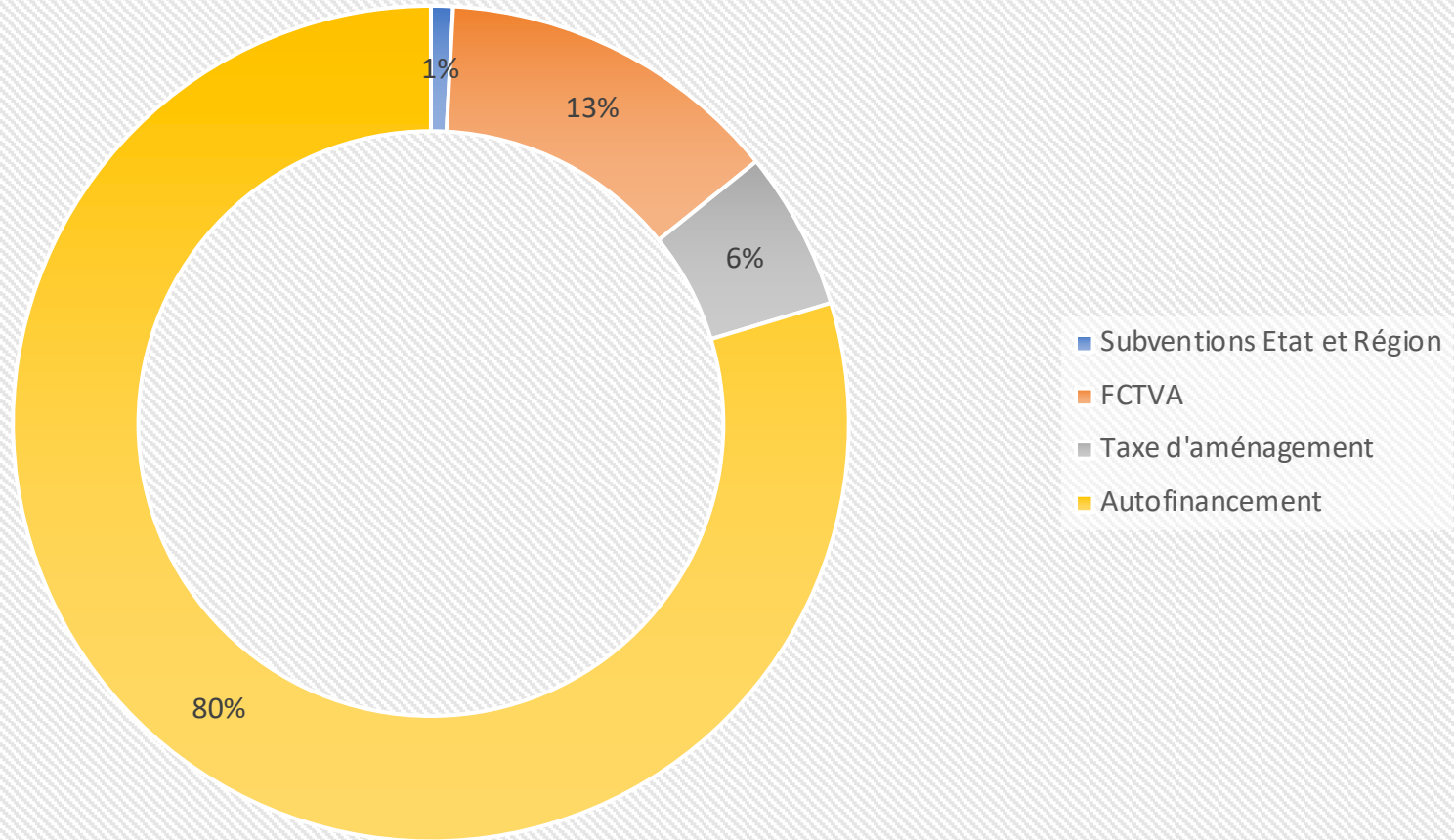
## ● Section d'investissement

La section d'investissement correspond à l'ensemble des projets portés par la municipalité. Il s'agit d'actions exceptionnelles contrairement à la section de fonctionnement qui implique récurrence et quotidienneté. En dépenses, il s'agit du remboursement de la dette et des dépenses d'équipement de la collectivité (acquisition de biens mobiliers ou immobiliers, de travaux de construction ou de réhabilitation, d'achats de gros matériels, etc),

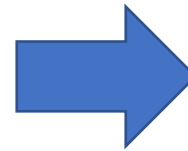
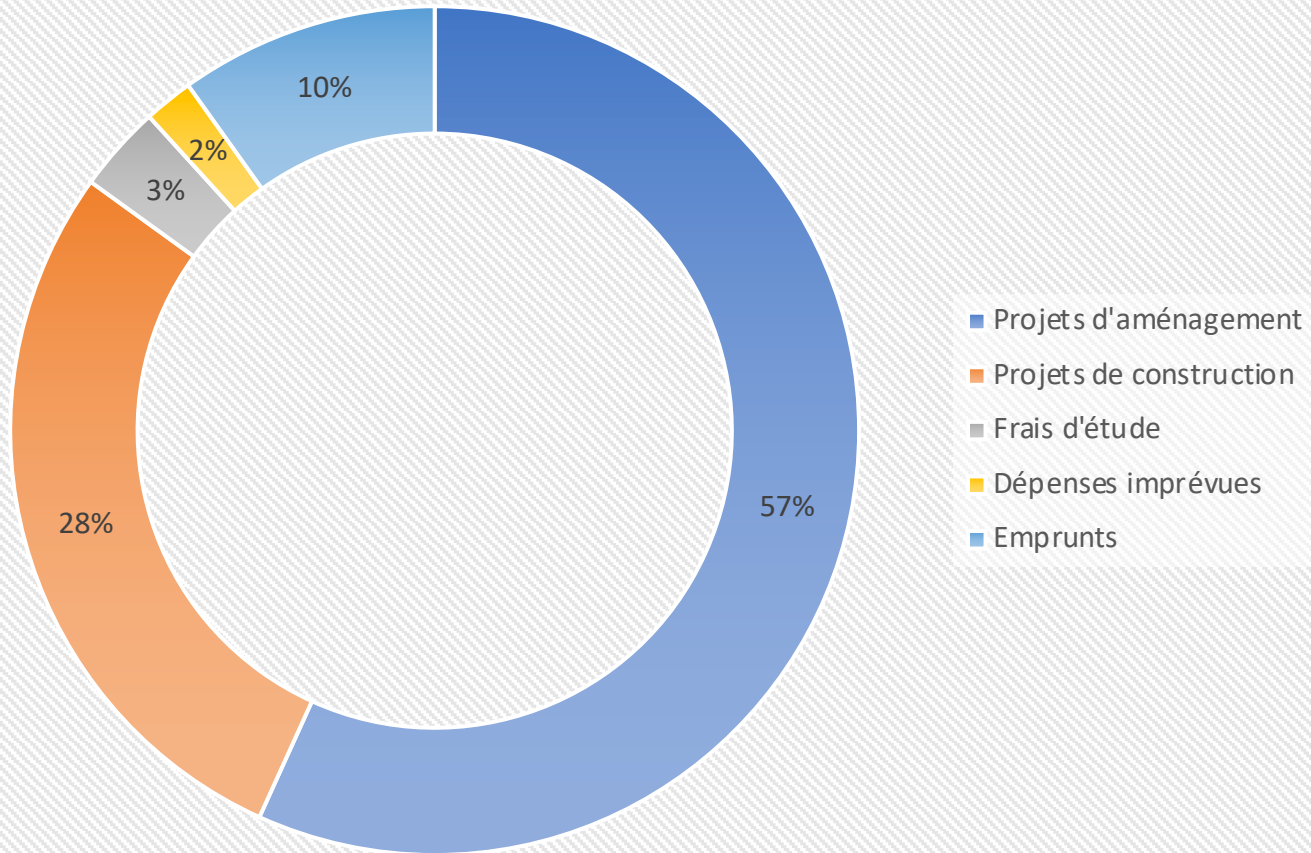
Concernant les recettes, la commune perçoit les subventions de l'État et le remboursement d'une partie de la TVA engagée pour les projets d'investissement retenus, mais également la taxe d'aménagement en lien avec les permis de construire délivrés.

Pour 2021, les recettes et les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 202 885 euros comprenant des restes à réalisés des années antérieures de 1 472 585 euros en dépenses et de 57 520,60 euros en recettes.

## RECETTES D'INVESTISSEMENT



# DEPENSES D'INVESTISSEMENT



## LES PROJETS

- Aménagement paysagers de la Combe Cudon
- Construction d'une Extension de la Maison Médicale
- Aménagement d'un nouveau Centre Technique
- Climatisation dans les dortoirs de la crèche et dans les Réfectoires des 2 écoles
- Isolation sonore du Réfectoire des Landes

# Une augmentation de la fiscalité locale pour compenser les pertes financières...

L'année 2020 inédite de part la crise sanitaire que nous traversons, n'a pas été sans conséquence sur le plan financier pour la commune.

Les recettes municipales ont été très fortement impactées suite à la fermeture des équipements publics.

En effet, les salles festives habituellement ouvertes à la location sont fermées depuis plus d'un an. Également, les services de restauration scolaire et le pôle petite-enfance ont accusé une fermeture d'établissement lors du premier confinement, aucune redevance n'a été perçue par la commune durant cette période. Les services municipaux ont été mis à l'arrêt pour certains et ralentis pour d'autres mais l'ensemble des salaires du personnel a été maintenu ce qui représente également une charge non négligeable dans le budget communal.

A cela s'ajoute les très lourdes pertes des dotations de l'Etat qui ne cessent de baisser depuis des années et la suppression progressive de la taxe d'habitation. Des mécanismes de compensation ont, malgré tout, été mis en place pour tenter d'atténuer cette suppression (récupération de la part départementale relative à la taxe d'habitation) mais ne suffisent pas à gommer les écarts.

Face à cette situation, la municipalité a donc fait le choix d'augmenter de 5% les taux des deux taxes foncières pour ne pas dégrader la qualité des services publics rendue aux administrés et surtout pouvoir continuer les aménagements nécessaires à la commune.

## SIMULATION FISCALE

L'augmentation des taux des taxes foncières va générer une augmentation du montant à payer de 5% pour le contribuable.

Voici une simulation d'augmentation de taxe foncière pour une maison de 130 m<sup>2</sup> (valeur locative 7000) sur la commune.

2020		
VL 7000 Base 3500		
	Taux	Cotisations
Commune	12,06%	422
Département	11,03%	386
<b>TOTAL</b>		<b>808</b>

2021		
VL 7000 Base 3500		
	Taux	Cotisations
Commune	24,24%	848
Département		
<b>TOTAL</b>		<b>848</b>



